AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C2007
FR0013176526-FS0944

7 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 décembre 2023, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 novembre 2023, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir, directement et indirectement, 13 456 300 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et 5,10% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
UBS AG	12 727 623	5,20	12 727 623	4,82
UBS Europe SE	41 077	0,02	41 077	0,02
UBS Switzerland AG	687 599	0,28	687 599	0,26
Total UBS Group AG	**13 456 300**	**5,50**	**13 456 300**	**5,10**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALEO hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions VALEO détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société UBS AG a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 1 649 130 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 111 092 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 186 586 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 131 206 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 2 530 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 3 182 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 263 855 930 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 577 actions VALEO au titre de contrats de « *short put options* » portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance le 15 décembre 2023 ;
- 33 854 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 36 326 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 51 854 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 61 350 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 573 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » convertibles en autant d'actions à émettre d'échéance le 5 décembre 2031 ;
- 830 000 actions VALEO au titre de contrats de « *short put options* » portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance le 20 juin 2025 ;
- 200 000 actions VALEO au titre de contrats de « *long call options* » portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance entre le 15 décembre 2023 et le 20 décembre 2024.

Au titre de l'article 223-14 IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 5 942 903 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *swaps on baskets* » à dénouement en numéraire portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance jusqu'entre le 21 décembre 2023 et le 26 janvier 2026.